

Chères toutes et chers tous,

Le 11 mai devrait normalement amorcer la fin du confinement et la reprise progressive des activités du pays. Notre école se prépare. La reprise d'activité présentielle de nos collèges est suspendue au statut de nos départements encore marqués par la crise sanitaire. Vous aurez noté que nous sommes passés ce jour d'un statut « rouge » à un statut « orange », ce qui peut laisser entrevoir la possibilité de passer à un statut « vert » permettant la réouverture des collèges à court ou moyen terme. La reprise d'activité présentielle de nos lycées est prévue début juin si les conditions sanitaires le permettent. La circulaire de rentrée est disponible sur le site du ministère aux côtés des protocoles sanitaires (<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>).

Je mesure l'aspect inconfortable de votre situation dans cet « entre-deux » dicté par une doctrine sanitaire amenée à s'adapter au jour le jour à la situation de la pandémie dans notre pays et je voudrais partager avec vous quelques éléments de réflexion.

Tout d'abord, nous devons gérer le quotidien, celui de nos élèves et de nos équipes, qui doivent continuer à interagir de façon distancielle avec toujours autant de créativité et d'engagement. Ce n'est pas facile, dans le contexte que je viens de rappeler, et je vous demande d'être très vigilant quant au mal-être éventuel de vos équipes. N'hésitez pas à échanger avec les inspecteurs qui sont très mobilisés sur ce sujet.

Il convient également de redoubler d'efforts en ce qui concerne la lutte contre le décrochage. Celle-ci devrait être facilitée par la fin du confinement puisque nos partenaires en la matière pourront maintenant nous accompagner et qu'il sera de fait plus facile de renouer les liens avec les élèves et les familles. Cela doit être certainement une des vos priorités en cette période durant laquelle les élèves ne sont pas amenés à rejoindre les établissements. Nous ferons peut-être une nouvelle enquête flash d'ici peu afin que vous nous permettiez d'évaluer le nombre d'élèves en décrochage potentiel dans votre établissement.

Enfin, malgré l'envie qui doit être la vôtre, bien compréhensible, de retrouver vos équipes en présentiel, je vous demande de privilégier, même après le 11 mai, les réunions et activités en distanciel. Lorsque la présence physique des personnels n'est pas indispensable, nous devons toujours en tant qu'employeurs limiter au maximum la présence et les déplacements de nos personnels. Avant le 11 mai, bien sûr, la question ne se pose pas. Nous restons confinés et équipes et instances doivent se dérouler en distanciel. Après le 11 mai, vos enseignants peuvent souhaiter avoir accès à l'établissement pour des activités pédagogiques à distance. Il est alors tout à fait normal de les y accueillir dans le respect de la doctrine sanitaire. Mais le distanciel doit rester la norme et le présentiel l'exception, en l'absence d'élèves dans les établissements. Bien sûr vous devez veiller à ce que vos personnels n'hésitent pas à signaler une quelconque situation de fragilité les concernant ou concernant un de leur proche afin de pouvoir leur proposer une activité distancielle ne mettant pas leur santé ou la santé de leurs proches en danger.

Toute présence de personnels, aussi limitée soit-elle, suppose que votre établissement soit nettoyé pour la date du 11 mai, du moins dans les espaces accueillant éventuellement ces personnels. Merci de signaler à votre collectivité de rattachement toute difficulté que vous pourriez rencontrer. Nous nous sommes engagés à respecter de façon stricte les consignes sanitaires, quitte à différer toute ouverture d'établissement. Vos organisations syndicales m'ont fait part de vos difficultés à trouver les produits d'entretien adaptés. N'hésitez pas à faire remonter toute situation particulière afin que nous puissions essayer de vous aider.

Je reviendrai vers vous dans quelques jours pour des informations plus précises en cas d'ouverture des collèges et sur l'évaluation.

Bien à vous, et bon courage.

Valérie CABUIL
Rectrice de région académique
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités